UQÀM | Service des animaleries
Université du Québec à Montréal

Procédure Normalisée de Fonctionnement

TITRE : GESTION ET ÉLIMINATION DES PRODUITS CHIMIQUES	**NUMÉRO :** T-12
DESTINATAIRES : Personnel du Service des animaleries et usagers	**VERSION 1 :** 14.10.2011 **VERSION 5 :** 21.11.2019
ÉMISE PAR : Normand Lapierre, T.S.A. **CORRIGÉE :** Manon St-Germain, directrice et vétérinaire	**CIPA :** 20.01.2020
APPROUVÉE PAR : Manon St-Germain, directrice et vétérinaire	**DATE :** 13.12.2011

BUT : Veiller à l'entreposage et la manipulation sécuritaire des produits chimiques ainsi qu'à leur élimination adéquate.

POLITIQUE : Les usagers et le personnel du Service des animaleries ont l'obligation de suivre les formations données par le Service de la prévention et de la sécurité *SIMDUT : Sécurité en laboratoire-Intervention déversement.*

MATÉRIEL :

- Chariot pour bidon de 120 litres
- Chariot avec rebords pour transport de bidon 4 litres et moins
- Chariot pour cylindres de gaz comprimé
- Sacs biomédicaux, étiquettes rouge, attaches
- Gants latex ou nitrile
- Lunettes de sécurité

SANTÉ ET SÉCURITÉ :

1. Se référer aux **Fiches de Données de Sécurité (F.D.S.)**, en version papier, disponibles dans le bureau du personnel du Service des Animaleries SB-M415 ou en version électronique sur le serveur « Animalerie » dans le dossier « F.D.S. » pour connaître les détails concernant le transport, les premiers soins et les équipements de protection individuelle des différentes matières présentes à l'animalerie.

2. En cas de déversement de produits chimiques, se référer aux fiches d'urgence affichées près des téléphones rouges dans le SB-M415, SB-M426, SB-M450 et SB-M470.

PROCÉDURES D'ENTREPOSAGE :

1. Étiqueter tous les produits chimiques tel que prescrit par les normes SIMDUT 2015.

2. Attacher les cylindres de gaz comprimé au support de mur.

3. Entreposer les produits inflammables dans l'armoire prévue à cet effet dans le SB-M402.

4. Garder les bidons de détergent et neutralisateur du lave-cages dans l'entrepôt SB-M499.

5. Se référer au Tableau de ségrégation chimique pour l'entreposage ainsi qu'aux F.D.S. pour la compatibilité d'entreposage des produits chimiques ainsi que la rubrique internet Entreposage de produits chimiques du Service de la prévention et de la sécurité (SPS) de l'UQAM.

PROCÉDURES DE TRANSPORT :

1. Déplacer les cylindres de gaz comprimés sur le chariot à cylindres de gaz comprimés.

2. Ne déplacer jamais de cylindre avec un régulateur.

3. Utiliser toujours les chaînes de fixation pour sécuriser les cylindres sur le chariot.

4. Déplacer les bidons de détergent et de neutralisateur sur le chariot à bidon.

5. Déplacer les petits contenants de produits chimiques sur un chariot avec des rebords.

6. Éviter les espaces publics durant le transport des matières dangereuses.

7. Prendre le monte-charge pour le transit des matières dangereuses intra pavillons.

8. Pour les procédures concernant le transport à l'extérieur du complexe des Sciences de l'UQAM consulter le site internet du SPS sous la rubrique Transport de marchandises dangereuses.

PROCÉDURES DE RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS DANGEREUX :

1. Se référer aux F.D.S. pour l'élimination de la plupart des produits chimiques. Si l'information n'est pas disponible, contacter l'équipe de gestion des matières dangereuses du SPS de l'UQAM.

2. Faire un appel de service pour le ramassage au SB-M401 des bidons vides de détergent et de neutralisateur du lave-cages.

3. Disposer des bouteilles de drogue expirée ou vide dans des sacs biomédical en apposant une étiquette blanche à l'aide d'une attache et en précisant la nature de la drogue sur l'étiquette. Déposer les sacs dans les boîtes prévues à cet effet dans le SB-M402.

4. Rapporter les cylindres de gaz comprimés au magasin de Chimie-Biochimie niveau R, se référer à la P.N.F. **T-13 TRANSPORT ET ACQUISITION DE CYLINDRES DE GAZ COMPRIMÉS** pour connaître tous les détails.

5. Pour de plus amples informations consulter la rubrique internet La récupération des déchets dangereux à l'UQAM du SPS.

Tableau de ségrégation pour l'entreposage des produits chimiques

Le tableau qui suit fournit des recommandations complémentaires à celles contenues dans les fiches signalétiques pour l'entreposage des produits chimiques. En cas de contradiction, les recommandations de la fiche signalétique prévalent. Vous devez donc suivre les instructions du fournisseur pour connaître les conditions d'entreposage sécuritaire.

Tableau de ségrégation des produits chimiques selon les classes du SIMDUT 2015

				acide	base				
	? FDS	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘
	⊘	✓	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	✓	✓
	⊘	⊘	✓	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘
acide	⊘	⊘	⊘	✓	⊘	⊘	? FDS	? FDS	? FDS
base	⊘	⊘	⊘	⊘	✓	⊘	? FDS	? FDS	? FDS
	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	? FDS	? FDS	? FDS	? FDS
	⊘	⊘	⊘	? FDS	? FDS	? FDS	✓	✓	✓
	⊘	✓	⊘	? FDS	? FDS	? FDS	✓	✓	✓
	⊘	✓	⊘	? FDS	? FDS	? FDS	✓	✓	✓

Légende

Le symbole ✓, à l'intersection d'une ligne et d'une colonne, indique que les produits chimiques représentés par ces pictogrammes peuvent être entreposés ensemble ou à proximité.

Le symbole ⊘, à l'intersection d'une ligne et d'une colonne, indique que les produits chimiques représentés par ces pictogrammes doivent être rangés à l'écart les uns des autres.

Le symbole ?, à l'intersection d'une ligne et d'une colonne, indique que les fiches de données de sécurité doivent être consultées (rubrique 7), pour déterminer si les produits chimiques peuvent être entreposés ensemble ou à proximité.

Service de sécurité et de prévention – Risques chimiques

© Université Laval 2017